Bordereau attestant l'exactitude des informations - METZ - 5751 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 15/11/2023 - 5836 - 2010 B 00391 - 522 622 927 - QUADRAL E-SERVICES

Metz, le 9 juin 2023
Copie certifiée conforme à l'original par la Présidente
Représentée par Monsieur Jean-François PREVOT

QUADRAL E-SERVICES
Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
Siège social : 3 Place du Roi George, 57000 METZ
522 622 927 RCS METZ

PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 31 mars,
A 14 heures,

La société QUADRAL SAS, Société par actions simplifiée au capital de 9 137 312 euros, ayant son siège social 3 Place du Roi George, 57000 METZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de METZ sous le numéro 424 862 357,
Représentée par Monsieur Jean-François PREVOT, dûment habilité à cet effet,

Associée unique et Présidente de la société QUADRAL E-SERVICES,

Étant précisé que CPA, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, conformément aux disposition de l'article 17 des Statuts, nomme à compter du 1er avril 2023 en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée de 3 années, son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 devant se tenir en 2026 :

Monsieur Benoit ARWEILER
Né à SARREGUEMINES (57) le 4 juillet 1980
De nationalité française
Demeurant 42 Rue Mazelle, 57000 METZ,

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Benoit ARWEILER disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Benoit ARWEILER aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Benoit ARWEILER ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

QUADRAL SAS
Associée Unique
Représentée par Monsieur Jean-François PREVOT

